

Interpellation présentée par le député:

M. Christian Brunier

Date de dépôt : 2 septembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

En faveur de l'animation, du logement et des activités commerciales au centre-ville de Genève

Au début des années 2000, je me suis inquiété auprès du Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement (DAEL) de la disparition d'une brasserie et d'une boutique de mode sis dans l'immeuble de BNP Paribas de la rue du Stand au centre-ville de Genève.

Une nouvelle fois, des bureaux prenaient la place de lieux commerciaux créant de l'animation en ville.

Le DAEL m'avait rapidement répondu que cette situation était **provisoire** et que cette banque avait l'autorisation d'occuper ces surfaces commerciales pour des activités administratives **uniquement** durant une période de travaux à l'intérieur de ce bâtiment.

Après 3 à 4 ans de patience, j'avais relancé, en janvier 2005, le DAEL rien n'ayant bougé et ma patience atteignant quelques limites. Le Département m'avait répondu :

Vos préoccupations concernant le rez-de-chaussée de l'immeuble occupé par la banque susvisée m'ont été transmises par M. L. Moutinot, chef du département.

Je suis d'accord avec vous que la situation provisoire a tendance à s'éterniser. Cela étant, j'ai reçu tout récemment les mandataires, avocat et architecte, de la banque, qui m'ont indiqué que suite à l'acquisition, par ladite banque, de l'immeuble de la BCG, un projet global est en cours d'élaboration, projet qui porte également sur les surfaces en rez-de-chaussée au sujet desquelles vous nous interpelez.

Il est d'ailleurs prévu que les mandataires susvisés rencontrent les services compétents de la Ville de Genève vendredi 14 de ce mois, pour discuter des questions relatives à l'application du règlement sur les PUS, qu'ils souhaitent évoquer en y intégrant l'avenir de l'immeuble ex-BCG.

Compte tenu de ce qui précède, la banque souhaite maintenir en l'état l'affectation provisoire en locaux pour la banque du rez-de-chaussée de leur immeuble actuel.

Septembre 2007, le chantier arrive à terme et je ne vois toujours pas de surfaces commerciales dans ce site.

Alors que le centre-ville se meurt, les bureaux (parfois vacants) chassant les logements et les commerces, une telle politique et un tel laxisme sont inacceptables.

Le Conseil d'Etat va-t-il faire respecter la loi et obliger le retour de ces surfaces commerciales (dont - je l'espère - un restaurant comme à l'époque) et si oui dans quels délais ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.